

N° 119
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

25 juin 2015

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves.***

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 1238, 2587 et T.A.489.

Sénat : 356, 527 et 528 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves, adoptée le 18 mai 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 1238 (AN, 14^{ème} législ.)